



SEANCE PLENIERE DU COMITE SYNDICAL DU 06 MARS 2006 PROCES - VERBAL

MEMBRES DU COMITE SYNDICAL PRESENTS

Monsieur Michel CARTI
Monsieur Vincent LIMINIANA
Monsieur Jacques MAUGEIN
Monsieur Alain RENARD

Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président du Conseil Général

MEMBRES ABSENTS ET EXCUSES

Monsieur Jean-Didier BANNEL
Madame M.C. CARLE de la FAILLE
Monsieur Gérard CHAUSSET
Monsieur Michel DUCHENE
Monsieur Nicolas FLORIAN
Monsieur Patrick PUJOL

Monsieur Guy TRUPIN

Monsieur Jean-Pierre TURON

Conseiller Communautaire
Conseillère Communautaire
Conseiller Communautaire
Conseiller Général de la Gironde
Conseiller Général de la Gironde
Vice-Président de la CUB
Maire de Villenave d'Ornon
Questeur Assemblée Départementale
Maire de Camblanes et Meynac
Vice-Président de la CUB
Maire de Bassens

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Mlle Françoise BEGUE
Mme Laurence CHAPPERT
Monsieur Bruno de GRISSAC
Mme Corinne HERBET
Monsieur Frédéric LAPUYADE

SMEGREG
CUB
SMEGREG
SMEGREG
SMEGREG

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la première réunion du comité syndical convoqué pour le 21 février 2006, le comité peut délibérer valablement ce jour sans condition de quorum.

La séance est ouverte à 14h30 par Monsieur Alain RENARD, Président du Syndicat Mixte et qui présidera la séance à ce titre.

1 / Procès-verbal de la réunion du comité syndical du 16 janvier 2006

Le paragraphe relatif à la mise en œuvre des substitutions est abondé comme suit :

- « étude des solutions technique, administrative, juridique et financière pour la mise en œuvre d'une substitution à partir de l'Oligocène de Sainte Hélène pour la Communauté Urbaine de Bordeaux, les collectivités estuariennes du nord de l'agglomération et les collectivités de l'Entre-deux-Mers ».

En l'absence de remarque ou d'observation supplémentaire sur le procès-verbal, celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

2 / Indemnité de conseil au Payeur départemental

Le Comité Syndical décide à l'unanimité des membres présents, d'attribuer à Monsieur Gérard BASSERIE, Payeur Départemental, une indemnité de conseil et d'appliquer les taux pleins prévus par la réglementation pour le calcul du montant de cette indemnité.

3 /Compte de gestion 2005

Les résultats du compte administratif 2005 sont en conformité avec le compte de gestion établi par Monsieur le Payeur départemental.

Le tableau général des résultats de ce compte de gestion fait apparaître un déficit de 159.788,87 € à la section de fonctionnement et un excédent de 798.074,10 € à la section d'investissement, d'où un résultat de clôture 2005 de 638.285,23 € correspondant à des frais d'étude engagés en 2005 et qui seront réglés en 2006.

Le résultat de clôture de l'exercice précédent 2004 était de 878.214,22 €.

Le Comité syndical adopte, à l'unanimité des membres présents (pour : 4 voix, contre : 0, abstention : 0), le compte de gestion 2005 établi par Monsieur le Payeur départemental.

4 /Compte administratif 2005

La présentation et le vote relatif au compte administratif se font sous la présidence de Monsieur MAUGEIN, doyen d'âge et en l'absence de Monsieur RENARD (Président) qui a quitté momentanément la salle.

Les grandes masses 2005 de dépenses et de recettes sur les deux sections sont présentées.

Est rappelée la procédure de transfert de l'ouvrage réalisé à Bayas vers le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du canton de Guîtres.

Le Comité syndical est informé du fait que l'eau de ce forage n'est actuellement pas traitée et que sa qualité conduira à un traitement relativement coûteux.

Le résultat de clôture 2005, 638.285,23 €, sera affecté dans le cadre du budget supplémentaire 2006.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents (pour : 3 voix, contre : 0, abstention : 0), adopte le compte administratif 2005.

5 /Affectation des résultats 2005

Le déficit de fonctionnement et l'excédent d'investissement sont reportés en 2006 respectivement en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

La présentation n'appelle pas de question et le projet d'affectation des résultats de l'exercice 2005 est adopté à l'unanimité.

6 /Programme d'études SMEGREG - Autorisation signature marchés

En premier lieu, Bruno de GRISSAC rappelle la procédure de consultation relative aux deux marchés à bons de commande pour travaux de forage, porte à connaissance la décision de la Commission d'Appel d'Offres de retenir :

- l'entreprise FORADOUR pour les travaux de forage jusqu'à 500 m ;
- le groupement HYDROFORAGE - HYDROASSISTANCE pour les travaux de forage d'une profondeur inférieure à 50 m dans les alluvions.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, autorise le Président à signer les deux marchés avec chacun des prestataires.

En deuxième lieu, après avoir rappelé le déroulement de l'étude sur la recherche de ressources nouvelles pour l'alimentation en eau potable dans l'aquifère de l'Oligocène dans les environs de Sainte Hélène, il est proposé de conclure un troisième avenant avec le titulaire de ce marché conclu en 2000, GéoAquitaine.

Cet avenant correspond à une prestation rendue nécessaire par le nombre de documents et d'informations recueillis sur le sujet depuis le lancement de cette étude et a pour objet la réalisation d'une synthèse générale d'une trentaine de page de tous ces documents (qui représentent 1.500 pages environ) pour un coût supplémentaire de 4.604,60 € TTC.

Le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant avec GéoAquitaine sur le marché d'étude n°2000-02 pour un montant de 4.604,60 € TTC.

En troisième lieu, un point technique et financier sur les études en cours et à lancer est présenté (cf. document annexé).

Monsieur MAUGEIN craignant une pénurie d'eau en période estivale, sollicite des précisions écrites quant aux investigations sur le territoire du syndicat du Cubzadais-Fronsadais dont il est le Président.

Le Président répond qu'un courrier lui sera adressé présentant un calendrier crédible avec, dans un premier temps, la mission qui va être confiée cette année à un stagiaire consistant en une synthèse des connaissances, des usages des ressources et des besoins afin que la collectivité puisse s'orienter vers une implantation d'ouvrage optimale ; puis, dans un deuxième temps, la démarche relative au dossier d'autorisation pourrait être lancée à l'automne.

Le Président rappelle également que le SAGE Nappes profondes précise que de nouvelles autorisations de prélèvement ne sont accordées que si le pétitionnaire démontre qu'il a mis en œuvre des actions d'économies d'eau et de maîtrise des consommations avec notamment la réduction des pertes en distribution (fiabilisation du réseau).

De plus, la difficulté de l'implantation d'un nouveau forage tient au fait que son exploitation ne devra pas avoir d'impact sur l'unité de gestion Eocène-centre déjà déficitaire.

Monsieur CARTI relate des propos relatifs à la forte implication du SMEGREG sur le territoire de l'Entre-deux-Mers et affirme que la solidarité en matière d'eau doit s'exercer en tous sens.

Le Président confirme la vocation globale du SMEGREG sur la ressource en eau et que les problèmes ponctuels comme les ajustements se négocient et se règlent entre les collectivités distributrices, le SMEGREG n'a pas lieu de remplir la mission d'intermédiaire.

Le Comité syndical prend acte de l'avancement des études dont il a décidé la réalisation et du point technique et financier sur les études en cours et à lancer.

7 /Budget supplémentaire 2006

Le projet de budget supplémentaire 2006 est présenté : il comprend pour l'essentiel le report des résultats de l'exercice 2005 et l'opération d'amortissement des subventions reçues.

Le Comité syndical décide, à l'unanimité des membres présents (pour : 4 voix, contre : 0, abstention : 0), d'adopter le projet de budget supplémentaire 2006 qui lui a été présenté.

8 /Questions diverses

- Une note de conjoncture sur l'état des ressources est remise aux délégués ; elle montre à travers le bilan climatologique l'effet bénéfique des précipitations sur les nappes du SAGE les moins profondes (Miocène et Oligocène), une situation améliorée comparativement à celle de l'année passée.

Le BRGM sera interrogé pour des compléments d'information.

- Corinne HERBET expose ses premiers travaux permettant de quantifier le gisement économies d'eau mobilisable en vue de définir une stratégie (cf. diaporama joint au présent procès verbal).



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h15.

Bordeaux, le 27 mars 2006

Le Président

Alain RENARD

P.J. : Tableau présentant le coût des études
Diaporama sur les économies d'eau